

Référentiels explicites et évidences implicites

Vincent de Coorebyter

Mon objectif est de questionner les référentiels politiques belges ou voisins¹, et les valeurs en jeu, en essayant de cerner ce qui fait problème au juste pour la société d'accueil et pour les pouvoirs publics. J'adopterai le seul point de vue de la société d'accueil, n'étant pas qualifié pour risquer une sociologie des populations issues de l'immigration : d'autres en traiteront ici bien mieux que moi. J'ai proposé de questionner quelques référentiels de la société d'accueil parce qu'au fil du temps, j'ai commencé à douter des soi-disant « évidences » qui circulent quant aux systèmes de valeurs qui sont censés dicter la politique des différents États. Il faut être d'autant plus prudent quant à ces valeurs que les questions posées ne sont pas nécessairement celles qui sont mises en avant dans le débat public.

Depuis la querelle sur le foulard islamique qui a secoué la France et la Belgique en 1989, on a tendance à reconduire les questions interculturelles au problème des relations Églises/État, et à chercher des réponses dans une analyse de la notion de laïcité. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle on a assorti cette notion d'adjectifs plus ou moins inattendus : laïcité ouverte, positive, de combat, politique, philosophique, « à la française », « à la belge », défensive, etc.

Cette approche est réductrice, mais elle a au moins un mérite : elle prend acte du fait que ce n'est pas la coexistence des cultures en général qui fait question. Car de nombreuses différences culturelles, pourtant bien visibles, ne font pas débat et n'appellent aucune intervention des pouvoirs publics, même si certaines personnes, en privé, déplorent de ne plus se sentir chez elles en Belgique. L'adaptation de l'espace public, les coutumes culinaires, les choix vestimentaires, la pratique de langues étrangères, la consommation culturelle à travers la télévision par satellite ou par Internet..., sont hors débat ou sont valorisées, alors qu'elles relèvent de traditions qui peuvent, chez certains immigrés, être fort différentes des pratiques de la société d'accueil. Ce qui impose, par contraste, d'essayer de déterminer quels éléments de la diversité culturelle posent question, et pourquoi.

¹ Ce texte reprend la substance d'un exposé donné à Mons, fin 2008, dans le cadre d'une journée de réflexion sur le dialogue interculturel organisée par le Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française. Le tour parfois oralisant du propos a été conservé de manière à rappeler les circonstances dans lesquelles ce texte, plus programmatique que doctrinal, a été écrit.

*

Au risque de me tromper, il me semble que les formes culturelles qui font débat tournent essentiellement autour de questions sexuelles et religieuses. Mais à supposer que cette première réduction du champ soit exacte, il faut aussitôt l'affiner. Car toutes les divergences de vue en matière sexuelle, comme toutes les traditions religieuses, ne font pas l'objet de discussions. En cherchant des points communs à ce qui fait débat, j'en arrive à quatre hypothèses qui, autant le reconnaître, n'ont pas le mérite de la simplicité, non pas parce que chacune d'entre elles serait sophistiquée, mais parce qu'elles constituent un ensemble difficile à démêler. Raison de plus pour les présenter d'entrée de jeu, et de manière synthétique.

1. Première hypothèse : en matière sexuelle, ce sont les *excès de pudeur ou de rigorisme* de certaines populations issues de l'immigration qui entrent en tension avec ce que ces populations considèrent, elles, comme la permissivité coupable de la société d'accueil.
2. Deuxième hypothèse : en matière religieuse, ce sont le *prosélytisme* et l'*imposition de normes* au sein des communautés qui entrent en conflit avec la méfiance de la société d'accueil à l'égard des Églises, assimilées à des lieux de pouvoir, et avec la prise de distance généralisée de cette même société d'accueil à l'égard des prescrits religieux.
3. Troisième hypothèse, qui vaut pour les deux thématiques : les normes sexuelles et religieuses rigoristes de certaines franges de l'immigration se heurtent à une longue tradition occidentale de relativisme, mais aussi à des *valeurs* fortement affirmées, dont l'égalité entre les sexes et l'individualisme.
4. Quatrième hypothèse, qui vaut également pour les deux thématiques : il n'y a pas seulement des conflits avec des valeurs explicites, conscientes d'elles-mêmes, mais aussi des tensions avec des principes *implicites*, des évidences muettes propres à la société d'accueil. C'est notamment le cas de principes sous-jacents à l'organisation de l'école tels que le primat de la vision scientifique du monde et le postulat de mixité généralisée, principes dont nous n'avons même plus conscience tant ils relèvent de l'évidence.

Il peut paraître étonnant de mettre l'accent sur des questions sexuelles dans une réflexion consacrée au dialogue interculturel. Il me semble pourtant, si je m'en tiens à mon programme – essayer de cerner ce qui crée des tensions entre la société d'accueil et une partie des populations issues de diverses migrations –, que ces questions sont centrales même s'il est de bon ton, soit de les ignorer, soit de les considérer au travers du filtre de la religion. Je viendrai au problème de la croyance plus tard, mais qu'y a-t-il de commun entre le foulard islamique, le problème de la mixité ou non dans les piscines, les refus de suivre le cours de gymnastique ou les leçons sur la reproduction humaine au cours de biologie, l'étroite surveillance de certaines jeunes filles par leur famille, les résistances à les laisser participer à des activités extra-scolaires avec des garçons, l'excision, l'infibulation, les demandes de certificats de virginité, la volonté de certaines femmes (ou de leur mari) de n'avoir affaire qu'à d'autres femmes comme médecin, la difficulté à aborder à l'école

des thèmes comme l'avortement ou l'homosexualité..., sinon des questions de morale sexuelle, avec, dans certains cas, des réactions d'une grande virulence ?

Cela étant, ces questions n'épuisent pas le champ de la morale sexuelle. Il n'y a pas de débat, par exemple, sur la polygamie, qui n'est pas revendiquée et dès lors pas discutée, ni sur l'adultère, l'union libre ou la sexualité avant le mariage, les migrants ne déniaient pas le droit aux autochtones de mener leur vie privée comme ils l'entendent. Le point commun des questions que j'ai rappelées, et qui font débat, elles, est de relever d'un rigorisme sexuel ou d'un sens aigu de la pudeur qui semble choquer la société d'accueil ou susciter son incompréhension.

Si ces questions sont effectivement centrales, on risque de les sous-estimer en les ramenant, comme on le fait souvent, à l'emprise des imams, de traditions plus ou moins archaïques ou d'un état d'esprit moyenâgeux ou méditerranéen – quand on n'évoque pas, de manière plus savante, des règles universelles de codification des échanges matrimoniaux ou de lutte pour le choix des épouses. Toutes ces explications ont une part de vérité, mais elles en occultent une autre part. Elles rendent compte d'un conflit de valeurs en soulignant l'étrangeté de l'attitude de certains groupes de migrants, ce qui revient à oublier que ces groupes peuvent avoir un sentiment d'étrangeté tout aussi important face aux choix de la société d'accueil, puisqu'une distance culturelle, en tant que distance (à la différence des relations d'oppression), est soumise à la règle que Philippe Geluck avait malicieusement placée dans la bouche de son animal favori : « C'est extraordinaire, la distance qui me sépare de vous est exactement la même que la distance qui vous sépare de moi. » Et la distance, en l'occurrence, n'a pas grand-chose à voir avec des questions de religion ou de laïcité. Un des spécialistes français en la matière, Émile Poulat, s'est emporté à juste titre contre ceux qui se revendiquent de la laïcité pour refuser de réserver des plages horaires pour les femmes dans les piscines, comme si la loi française de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État pouvait servir de base en la matière.

La réalité me paraît plus prosaïque, ce qui ne veut pas dire plus simple. Pour des raisons qui restent à démêler, nous avons construit une morale sexuelle collective d'une permissivité étonnante, qui tient presque toutes les formes de pudeur pour archaïques, et qui repose, en même temps que sur un principe de liberté, sur un principe d'égalité absolue, entre hommes et femmes d'une part, entre tous les individus d'autre part, quels que soient leurs choix sexuels pour autant qu'ils n'impliquent que des adultes consentants.

J'insiste sur ce constat banal parce qu'il n'est, précisément, pas banal du tout. D'une part, cette atmosphère de décontraction généralisée est étroitement située dans l'espace : on ne la connaît pas au même degré aux États-Unis, par exemple. D'autre part, elle est très précisément située dans le temps : elle est très récente, le basculement datant des années soixante, pas davantage. En 1940, il y avait, à ma connaissance, une seule école secondaire mixte en Belgique, qui était implantée à Uccle. La publicité pour les contraceptifs est restée interdite jusqu'en 1973, alors que de 1954 à 1958 la Belgique a connu un gouvernement anticlérical, socialiste et libéral. Lorsque l'on compare la Belgique d'alors à la situation actuelle, le contraste est saisissant : après la mode des acteurs de cinéma X, ce sont les transgenres, les transsexuels et les valeurs *queer* qui constituent le *must* des médias branchés, et aucun débat sérieux ne semble possible à propos des modes vestimentaires

qui transforment des filles de 11 ou de 12 ans en Lolitas inconscientes de pouvoir affoler les garçons en laissant leur pantalon généreusement dévoiler leur string...

Sauf erreur, deux phénomènes sont ici en jeu, correspondant à la troisième et à la quatrième hypothèses présentées ci-dessus. Il y a d'abord un conflit de valeurs *explicite* entre certaines franges de l'immigration et la société d'accueil : conflit entre des règles de pudeur et de contrôle social strict, en particulier à l'égard des femmes et des filles, et des valeurs d'individualisme fermement affichées, ainsi que des principes d'égalité homme-femme et d'égalité entre tous les choix de vie. L'égalité homme-femme en particulier est profondément mise en cause dans certaines des pratiques que j'évoque ici, et ce point est souvent épinglé comme le principal motif de s'indigner de certaines traditions. Mais il y a aussi à l'œuvre, dans la société d'accueil, des mécanismes inconscients et de nouveaux impératifs sociaux, des consensus *implicites* qui sont brisés par certaines populations d'ascendance étrangère sans que la société d'accueil prenne une claire conscience de cette rupture, faute de reconnaître sa propre singularité culturelle.

La règle de la mixité généralisée fait partie de ces évidences devenues invisibles à force de faire consensus. C'est, entre autres, un des principes d'organisation du système scolaire que la société d'accueil n'imagine même pas de mettre en débat, et dont elle est stupéfaite qu'on puisse le contester. Pour prendre un autre exemple, je me rappelle avoir scandalisé un ami, il y a 20 ans déjà, en défendant l'idée que notre diktat de la transparence et de la décontraction n'était peut-être pas moins contraignant que la pudeur qui conduit des femmes à se voiler lorsqu'elles sortent – et c'était il y a 20 ans, à une époque où Patrick Sébastien ne faisait pas l'apologie de l'échangisme dans tous les *talk shows* télévisés.

Autrement dit, nous n'avons pas seulement affaire ici à un choc, clair et conscient, entre le rigorisme des uns et l'individualisme des autres, choc qui peut être la base d'un dialogue. Il y a aussi une part de *non-dialogue* parce que la société d'accueil ne doute pas de sa normalité, ou ne se doute pas de son étrangeté. Et il y a, aussi bien, une part de non-dialogue parce que les mœurs de la société d'accueil sont plus fines et plus complexes qu'elles peuvent le paraître à un regard étranger, qui risque de s'en scandaliser faute de parvenir à les décoder. J'ai insisté sur ce qui peut apparaître comme une scandaleuse permissivité à un regard empreint d'autres expériences, mais cette permissivité est très étroitement canalisée et maîtrisée, au point que des sociologues, comme Baudrillard par exemple, y voient le comble du puritanisme. Pour ne donner que deux illustrations de cette complexité, la pornographie est devenue un produit de grande consommation au cours de la période qui a disqualifié le machisme ordinaire, tandis que des tenues de plus en plus déshabillées, ou les seins nus sur les plages, ne provoquent pas d'agressions sexuelles mais au contraire, chez ceux qui ont compris les nouveaux codes en vigueur, une grande attention à ne laisser paraître aucune attirance et à faire preuve d'un respect absolu. L'obsession de la sexualité ne réside pas forcément là où elle semble la plus manifeste.

J'irai plus vite sur les conflits en matière religieuse parce qu'ils sont tellement rabâchés que nous savons tous, immédiatement, de quoi nous voulons parler. Ici encore, il faut éviter de brasser trop large ou de se laisser prendre au jeu de débats théoriques. Le Royaume-Uni excepté, il n'y a pas, en Belgique, en France et dans les pays voisins, de problème fondamental posé par les migrants à propos des relations entre les Églises et l'État, ni de remise en cause du principe de laïcité. À part une frange de fanatiques comme on en rencontre partout, les immigrés ne demandent pas de bénéficier de règles sur mesure qui nous feraient basculer dans le communautarisme. Ils ne remettent pas en cause l'autonomie de la sphère politique, qui prend ses décisions de manière totalement laïcisée et désacralisée. Ils admettent le pluralisme religieux et la liberté de culte, en tout cas en tant que principes constitutionnels qui garantissent l'égalité entre tous les citoyens et leur propre droit à pratiquer leur culte, voire à bénéficier de l'aide financière des pouvoirs publics dans le cas des cultes reconnus. Les motifs de tension me paraissent de moins en moins résider dans la question de la laïcité au sens juridique du terme, et ceci en France comme en Belgique : dans les pays démocratiques, la laïcité est un principe de liberté de choix et de pluralisme qui ne s'en prend pas au fait religieux, mais qui garantit la neutralité des pouvoirs publics et l'indépendance réciproque des Églises et de l'État. Contrairement à ce que croient les Français, c'est un principe d'essence *libérale*, comme le dit d'ailleurs fort bien l'article 1^{er} de la Constitution française : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

Ceci posé, il y a bien des nœuds de tension autour de questions religieuses, mais qu'il faut essayer de cerner avec précision. Sans les développer, faute de temps, j'en pointerai quatre, qui me paraissent être au cœur des débats soulevés par notre société multiculturelle.

1. Un seul de ces nœuds de tension relève d'un conflit explicite de valeurs, mais il est d'une importance cruciale. La société d'accueil, qui consacre la liberté de conscience et la liberté de culte, n'admet aucune forme de pression sur les individus en matière religieuse, ni aucune forme d'inégalité entre eux pour des motifs liés aux croyances. Ce qui entre en conflit direct avec certaines pratiques ou certaines conceptions, sur deux points au moins. 1/ Pour la société d'accueil, il ne peut être question d'admettre, en particulier dans l'enceinte scolaire, que les agnostiques ou les athées soient méprisés ou soient considérés comme des sous-hommes. De même qu'il a fallu plusieurs siècles, en Occident, pour que l'on comprenne que l'incroyance ou l'effacement de Dieu n'étaient pas forcément synonymes de dépravation ou de désordre, il y a un fossé culturel entre la société d'accueil et ceux qui, issus de l'immigration musulmane ou autre, n'ont pas de terme neutre à leur disposition pour envisager le phénomène de l'athéisme, ce qui conduit à leur répondre ultimement sur le terrain du droit, qui ne suffit pas à faire œuvre de pédagogie. 2/ Quoique la loi consacre toujours ce que l'on appelait au 19^e siècle la liberté du père de famille, notamment la liberté des parents de choisir l'école de leurs enfants ou le cours philosophique qu'ils suivront s'ils sont à l'école publique, les pressions ou les contraintes qui s'exercent sur les enfants dans leur famille ou dans leur communauté sont très mal vécues par la société d'accueil, qui a intériorisé le principe de la liberté de choix, et qui n' imagine plus d'autre rapport au religieux que l'adhésion volontaire

et intérieure. Nous appliquons de plus en plus la démocratie à l'intérieur même de la cellule familiale, sans toujours nous apercevoir à quel point cela constitue une singularité qui peut entrer en conflit avec une conception plus traditionnelle des rôles parentaux.

2. Le deuxième nœud de tension est à mi-chemin entre les conflits explicites de valeurs et la rupture des évidences inconscientes de la société d'accueil. Pour des raisons très complexes, qui remontent au moins au 16^e siècle avec le protestantisme et la réforme catholique de l'Église, la foi est devenue en Europe de l'Ouest un phénomène essentiellement intérieur, vécu dans une grande discrétion, empreint de questionnements et de doute, conçu comme un chemin aux assises incertaines, éprouvé et pratiqué avec une *distance* à l'égard de ses propres convictions, dont on assume et valorise le caractère conjectural ou la nature de « pari ». À titre d'exemple, le site du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGECE) montre bien avec quelle prudence le chemin de l'Évangile est offert aux élèves comme une proposition de vie qu'il ne saurait être question de leur imposer. Or, cette singularité du rapport à la foi dans certains pays européens, inconnue aux États-Unis, rend extrêmement méfiant à l'égard de tout ce qui peut ressembler à du prosélytisme, du port du voile islamique à la revendication de disposer de repas *hallal* dans les cantines scolaires. Je me trompe peut-être, mais depuis que j'ai vu, en 1989, nombre de responsables politiques ou d'intellectuels opposer avec le plus grand sérieux les règlements d'ordre intérieur des écoles à la conviction de l'imam-directeur de la mosquée du Cinquantième de relayer la volonté de Dieu en prescrivant le port du foulard aux musulmanes, il me semble que nous avons perdu le sens de la foi, ou d'une certaine manière de vivre sa foi. Deux phénomènes sont ici à l'œuvre : au nom des libertés individuelles, un refus, juridiquement fondé, de laisser se développer des contraintes ou des pressions comme on en connaît dans certaines écoles ; mais aussi un gouffre culturel entre des manières très différentes de vivre le religieux, gouffre qui alimente une double caricature, une image d'« impiété » accolée aux uns et de « fondamentalisme » accolée aux autres.

3. Le troisième nœud de tensions relève pleinement de ces évidences muettes que la diversité culturelle fait s'entrechoquer et qui rendent le dialogue difficile. Pour des raisons historiques à nouveau, liées avant tout à l'extraordinaire puissance de l'Église catholique, les Églises sont considérées en Europe de l'Ouest comme des lieux de pouvoir parmi d'autres, soumis depuis plusieurs siècles à des contestations dévastatrices et à des analyses sociologiques et politiques qui les désacralisent. Ceci s'inscrit dans un mouvement plus large d'esprit critique, de contestation ou de suspicion à l'égard de toutes les autorités, que le droit a fini par consacrer en reconnaissant les libertés de presse, d'opinion, de conscience, d'association, etc. Or cet esprit frondeur, quand il est appliqué à une religion étrangère – comme dans l'affaire des caricatures de Mahomet –, est incompris car ses racines sont implicites et typiquement européennes, de sorte qu'il peut rapidement passer pour un blasphème, une agression délibérée à l'égard de Dieu, doublée d'un geste xénophobe. Alors qu'en réalité, c'est à des phénomènes « humains trop humains » (Nietzsche) que s'en prenaient les caricaturistes : ils réagissaient au dévoiement de la foi au profit de combats douteux relevant d'une pathologie collective, leurs dessins relevant en outre, dans leur esprit, d'un devoir d'impertinence à l'égard de toute forme d'autorité, comme en attestent les caricatures de presse, les marionnettes et les émissions

de télévision qui s'en prennent vertement aux plus hauts responsables politiques nationaux. Face à la colère qui a été suscitée, il est sans doute moins utile de brandir le droit au blasphème, qui est d'ailleurs mal protégé, que d'essayer d'expliquer dans quel terreau s'enracine cette impertinence qui ne nous étonne plus.

4. Le quatrième nœud de tensions, qui concerne l'école, s'inscrit également dans le champ des évidences muettes. J'ai déjà relevé, à cet égard, le fait que la mixité scolaire est devenue une règle incontestée en quelques décennies alors qu'elle peut poser question à ceux qui n'ont pas connu l'évolution globale de la société – dont Mai 68 est un moment clé – qui a conduit à faire de la mixité une des pierres angulaires de la société. Un autre principe sous-jacent à l'organisation de l'école doit être souligné, dont la portée est plus grande encore, et qui est aussi passé sous silence à force de familiarité : la mise en place d'un enseignement purement rationaliste et scientifique, dénué, même dans le réseau libre, de dimension religieuse dans pratiquement toutes les matières, *a fortiori* à l'école publique. Ce triomphe de la rationalité scientifique est dû, entre autres, au fait que le monde catholique, malgré certaines résistances de l'Église, est partie prenante de l'évolution des sciences en Occident depuis plusieurs siècles, et a accompagné, bon gré mal gré, la laïcisation à peu près complète des matières enseignées, laïcisation liée au développement d'une économie de marché et d'une sphère étatique fondées sur des impératifs de performance et d'efficacité. Si les Témoins de Jéhovah contestent plusieurs éléments des programmes scolaires en vigueur, dont le darwinisme, le consensus est pratiquement total dans la société d'accueil sur un enseignement rationaliste qui peut être vécu, par contre, comme une étrangeté ou comme un scandale par une partie des élèves et de leurs parents issus de l'immigration. La Belgique croyait en être quitte de ses divergences idéologiques internes en consacrant la liberté d'enseignement, puis l'organisation d'une diversité de cours philosophiques à l'école publique ; mais, sous la pression de mouvements d'opinion propres à de nouvelles composantes de la population, elle s'aperçoit avec surprise, et sans savoir comment y répondre, que sa pratique de la diversité est bien plus restrictive qu'elle le croyait.

*

Un dialogue interculturel n'a de sens que s'il porte sur ce qui divise, sans quoi on ne prendrait pas la peine de l'instaurer. Mais, pour autant, les enjeux concrètement posés par un tel dialogue ne découlent pas de la coexistence de modèles qui s'opposeraient de manière globale – laïcité ou démocratie contre théocratie ou communautarisme, par exemple. Je ne pense pas que l'on assiste, comme les intellectuels tendent à le faire croire parce qu'ils sont trop savants, à un conflit entre notions ou entre doctrines fortes de leur cohérence et de leur clarté, avec les conséquences juridiques précises qu'elles sont censées entraîner. Il suffit d'observer avec quelles précautions les responsables politiques évoquent ces doctrines pour douter qu'elles jouent un rôle décisif dans leurs choix de gouvernement, sans parler du degré de maîtrise des mêmes notions de la part du citoyen lambda...

Les questions posées sont à la fois plus limitées et plus aiguës. Elles concernent d'une part des conflits de valeurs, ponctuels et explicites, entre *certaines* traditions et certains principes, entre par exemple *certaines* formes de pouvoir familial ou

communautaire et les principes de liberté individuelle ou d'égalité des sexes. On peut qualifier ces oppositions de *politiques* dans la mesure où elles ont franchi le seuil de politisation, où elles ont provoqué un débat sur les responsabilités de l'État et sur la nécessité de construire, de revoir ou de réaffirmer certaines normes juridiques. Mais il faut aussi faire sa part, en outre, à la rupture de différents consensus qui restaient *implicites* voire invisibles jusqu'à ce qu'ils se fissurent sous la pression de questions inédites posées par des populations d'ascendance étrangère, comme les consensus qui régissent la politique scolaire par-delà les divergences entre tenants de l'école publique ou de l'école privée. Il m'a paru utile d'insister sur ces ruptures de consensus implicites, car elles sont plus difficiles à gérer que les conflits explicites de valeurs : ces ruptures font problème parce qu'elles constituent une surprise pour la société d'accueil, qui est révélée à elle-même par la découverte de ses impensés. Comme le disait Daniel Sibony dans ses *Écrits sur le racisme*, « un groupe est un ensemble de gens qui sont bien décidés à se taire sur la même chose, surtout s'ils ignorent laquelle ».

Cet article a été publié dans : *Conceptions du dialogue interculturel en Wallonie et à Bruxelles*, Administration générale de la Culture, collection « Culture-Éducation permanente », n° 16, 2012, p. 25-34.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Vincent DE COOREBYTER, « Référentiels explicites et évidences implicites », *Les analyses du CRISP en ligne*, 24 avril 2013, www.crisp.be.